

REPUBLIQUE FRANÇAISE Accusé de réception en préfecture 093-219300746-20210121-2021-01-02-DE Département de la Seine-Saint Date de réception préfecture : 21/01/2021 Date de réception préfecture : 21/01/2021

Ville de Vaujours

N° 2021/01-02

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 14 JANVIER 2021**

DATE DE CONVOCATION: 14 janvier 2021

DATE D'AFFFICHAGE: 08 janvier 2021

PRESIDENCE de Dominique BAILLY, Maire, Vice-président de Grand Paris-Grand

LIEU DE REUNION: Maison du Temps Libre, rue de Meaux à Vaujours

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE: 29

PRESENTS: 22 VOTANTS: 27

ETAIENT PRESENTS: Dominique BAILLY, Christelle MARTINEZ, Guy VALENTIN, Guiseppina DI MINO, José GODINHO DA SILVA, Jacqueline SCHMIT, Stéphane PAU, Martine FRANCHITTI, Guy ISDANT, Claudine POLIPOWSKI, El Ouahhab ARBAOUI, Sylvie LECOQ, Jean-Noël TETARD, Linda AYACHI, Adrien BAILLY, Christiane FRANCOIS LUBIN, Laurent LHOSTE (arrivé à 18h50), Céline DEMETZ, Chabane MAOUCHE (arrivé à 19h17), Aziz ABDAOUI, Véronique AUGUSTIN, Inès MERBAH, Aïssam KROUNA, Walid MERBAH (arrivé à 19h12).

ETAIENT EXCUSES: Vincent SIEPAIO, Hélène RONDEAUX, Souraya ALIOUET, Anthony BENOIT, Sonia BOUARICH.

POUVOIRS: Vincent SIEPAIO donne pouvoir à Jacqueline SCHMIT, Hélène RONDEAUX à Christelle MARTINEZ, Souraya ALIOUET à El Ouahhab ARBAOUI, Anthony BENOIT à Guy VALENTIN, Sonia BOUARICH à Inès MERBAH.

SECRETAIRE DE SEANCE : Claudine POLIPOWSKI

Matière: Ouvertures dominicales Service émetteur : Direction générales des services

Objet: Demande d'autorisation d'ouvertures dominicales du magasin LIDL pour le 28 novembre 2021 et les 5, 12, 19 et 26 décembre 2021

REPUBLIQUE FRANÇAISE Département de la Seine-Saint De de 18-checkers

Ville de Vaujours

Rapporteur: Monsieur le Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

VU l'article L.3132-26 du Code du Travail modifié par la loi n°2016-1088 du 08 août 2016 – article 8 (V),

VU la demande écrite sollicitant l'ouverture de l'établissement de commerce de détail LIDL pour les dimanches 28 novembre 2021 et les quatre dimanches de décembre 2021,

CONSIDERANT que ces ouvertures de commerces le dimanche n'occasionneront aucune nuisance,

CONSIDERANT que ces ouvertures de commerces le dimanche favoriseront le développement économique de la commune.

Après avoir entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ARTICLE 1: DECIDE d'émettre un avis FAVORABLE à l'ouverture dominicale de l'établissement de commerce de détail de Vaujours les cinq dimanches suivants : 28 novembre 2021, les 5, 12, 19, et 26 décembre 2021

ARTICLE 2: Madame la Directrice Générale, Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 3 : DIT que le Tribunal administratif compétent peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture de Seine-Saint-Denis ou de sa publication/notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

ARTICLE 4: la présente délibération sera transmise à :

Monsieur le Préfet de la Seine Saint Denis

Au Directeur du magasin LIDL

Ampliation en sera insérée au recueil des actes administratifs et publiée selon la réglementation en vigueur.

VAUJOURS, le 14 janvier 2021

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, et ont, après lecture, signé les Membres présents

Dominique BAILLY

Vice-président de Grand Paris-Grand Est

Affichage de la présente délibération certifié avoir été effectué sur le site de la ville le

POUR EXTRAIT CONFORME